



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU **BUDGET 2025**

01 avril 2025

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente Note répond à cette demande. Elle sera disponible sur le site internet de la ville : [www.mairie-montblanc.fr](http://www.mairie-montblanc.fr).

## **BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2025 a été établi avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de maintenir le rythme du désendettement tout en maintenant un niveau élevé d'investissement.

### ➔ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à **4 200 950,88 €**.

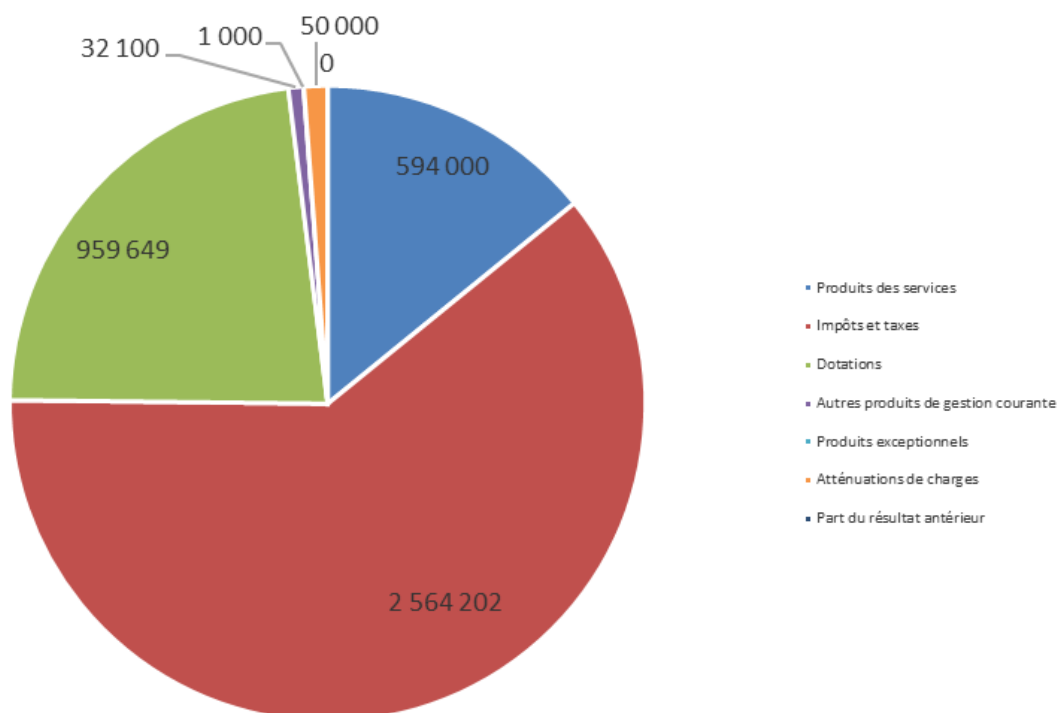
### RECETTES

Le montant des recettes de fonctionnement se répartit comme suit :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEE 2025 (avec résultat 2024)

Chapitre	
013 – atténuation de charges <i>Ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations des agents en maladie.</i>	50 000
070 – produits des services <i>Ce chapitre regroupe les recettes issues des paiements effectués par les usagers de différents services tels que la restauration scolaire, les accueils péri et extrascolaires.</i>	594 000
73 – impôts et taxes <i>Le produit inscrit au compte 73111 tient compte de l'évolution des bases, et le cas échéant, des taux d'imposition votés par le conseil municipal.</i>	2 564 202
74 – dotations et participations <i>Cette prévision tient compte de la stabilité de la DGF, de la DSR, ainsi que de la DNP.</i>	959 649
75 – autres produits de gestion courante <i>Ce chapitre regroupe les recettes issues de la location de bâtiments communaux et des loyers perçus.</i>	32 000
76 – produits financiers	100
77 – produits exceptionnels <i>Ce chapitre correspond aux remboursements de sinistres par les assurances, et l'enregistrement de cessions d'immobilisation.</i>	1 000
002 – résultat antérieur <i>Ce chapitre correspond à la reprise partielle en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement de clôture 2019</i>	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 951</b>

## Recettes de fonctionnement 2025



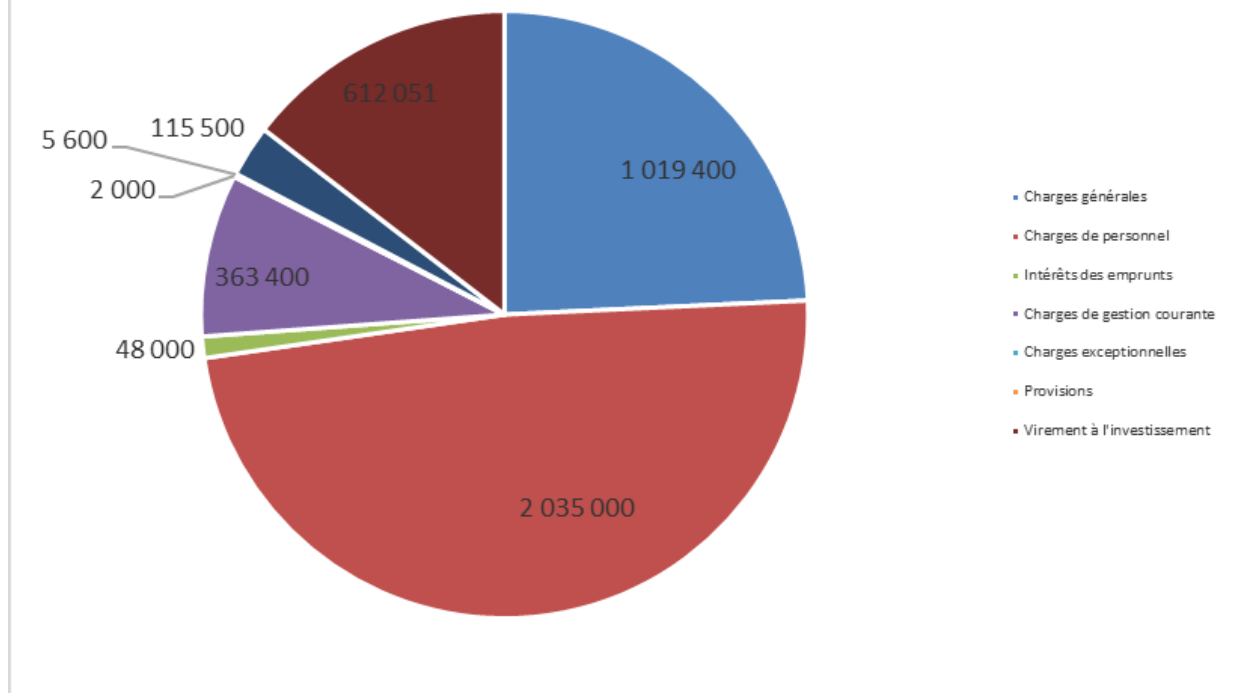
## DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement se répartit comme suit :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEE 2025

Chapitre	
011 – charges à caractère général <i>Ce chapitre correspond aux dépenses en matière, notamment, d'électricité, d'eau, d'entretien de bâtiments et de voirie, des primes d'assurances, des transports, etc.</i>	1 019 400
012 – charges de personnel <i>Ce chapitre correspond aux rémunérations et charges (cotisations URSSAF, Retraites, ASSEDIC) des personnels titulaire set non titulaires, ainsi qu'à l'assurance statutaire.</i>	2 035 000
014 – atténuation de produits	100
65 – autres charges de gestion courante <i>Ce chapitre regroupe les dépenses liées au règlement des indemnités des élus, aux contributions aux syndicats et organismes, aux subventions au CCAS, à la Crèche municipales ainsi qu'aux associations locales.</i>	363 400
66 – charges financières <i>Ce chapitre correspond au paiement des intérêts de la dette.</i>	48 000
67 – charges exceptionnelles <i>Ce chapitre correspond essentiellement aux prévisions d'annulation de titres</i>	2 000
68 - dotations et provisions	5 600
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	115 500
023 – virement à la section d'investissement <i>Ce chapitre correspond à une prévision de l'autofinancement de l'exercice à venir. Ce virement prévisionnel participe à l'autofinancement total des opérations d'investissement.</i>	612 051
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 951</b>

## Dépenses de fonctionnement 2025



### ➔ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **2 486 827,67 €**.

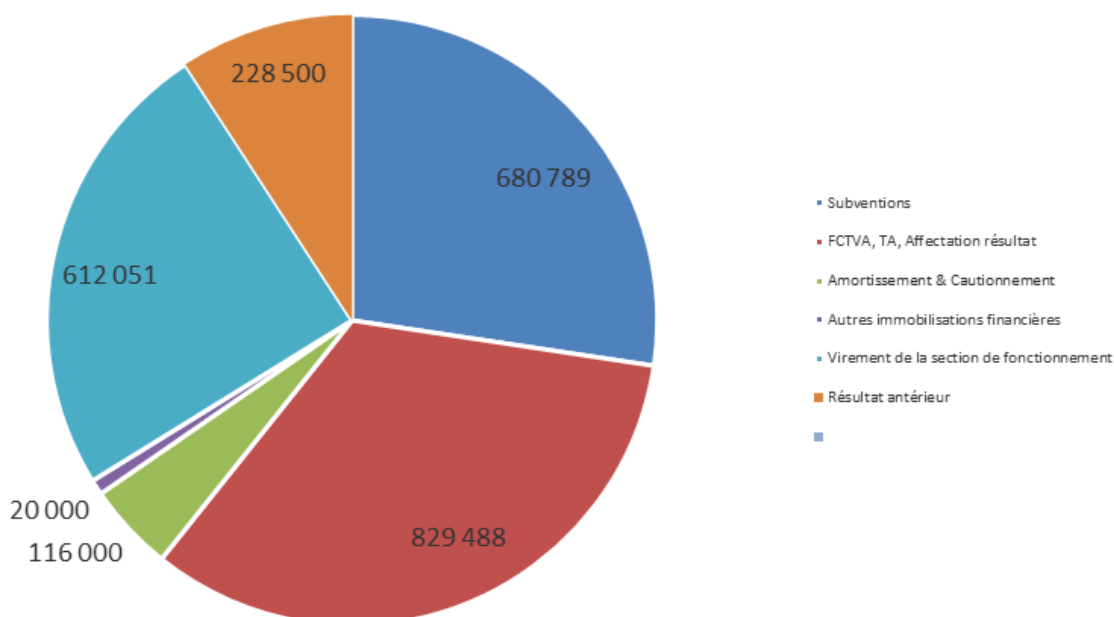
#### RECETTES

Le montant des recettes d'investissement se répartit comme suit :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES – ANNEE 2025 (avec résultat 2024)

Chapitre	
13 – subventions <i>Ce chapitre correspond aux subventions perçues par la commune (Agglo Béziers Méditerranée, Département, Région, Etat).</i>	680 789
16 – emprunts (nouveaux emprunts contractés) + cautionnements	0
10 – FCTVA, TA et Affectation de la section de fonctionnement (part du résultat antérieur affecté au financement des investissements) <i>Ce chapitre correspond aux recettes propres de la commune composées essentiellement du FCTVA et du report, pour financer l'investissement, d'une partie de l'excédent de fonctionnement antérieur</i>	829 488
27 – autres immobilisations financières <i>Ce chapitre correspond à la perception de l'échéance annuelle d'une vente à terme.</i>	20 000
040 – dotations aux amortissements (+ cautionnements)	116 000
001 – résultat antérieur <i>Ce chapitre correspond à la reprise de l'excédent d'investissement de clôture 2023.</i>	228 500
021 – virement de la section de fonctionnement <i>Ce chapitre correspond au virement prévisionnel depuis la section de fonctionnement.</i>	612 051
<b>TOTAL</b>	<b>2 486 828</b>

## Recettes d'investissement 2025



## DEPENSES

Le montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

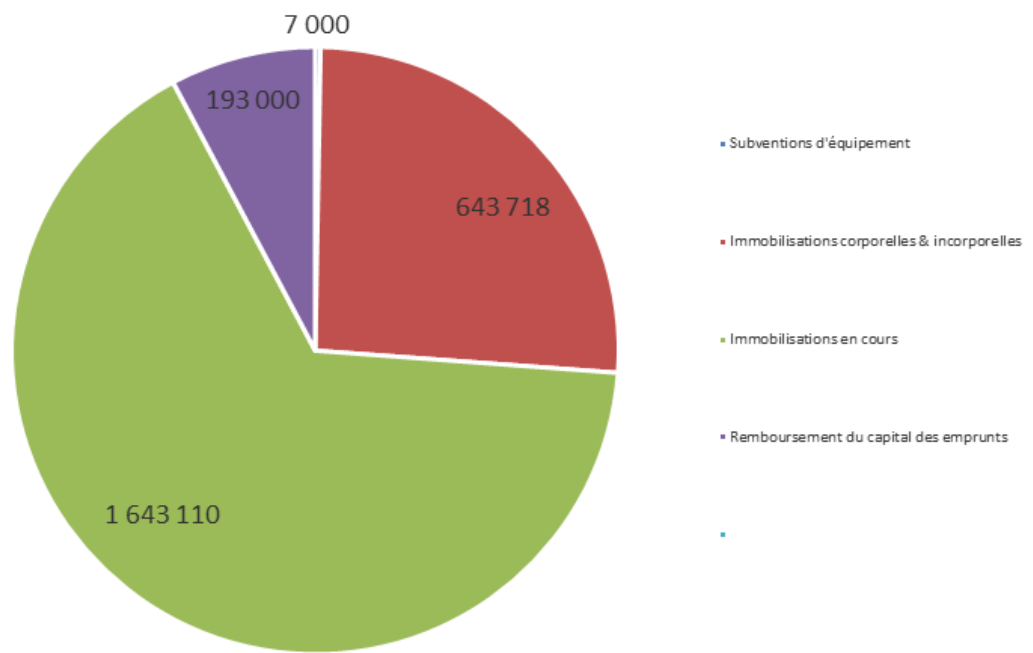
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES – – ANNEE 2025

Chapitre	
204 – subventions d'équipement <i>Ce chapitre correspond au dispositif municipal d'aide à la rénovation des façades.</i>	7 000
21 – immobilisations corporelles (incluant le chapitre 20 : immobilisations incorporelles) <i>Ce chapitre correspond aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de diverses opérations.</i>	643 718
23 – immobilisations en cours <i>Ce chapitre correspond aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de diverses opérations.</i>	1 643 110
16 – emprunts (remboursement du capital) <i>Ce chapitre correspond au paiement du capital de la dette.</i>	193 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 486 828</b>

Les **principaux investissements programmés en 2025** sont :

- Opération n°192 : ECLAIRAGE PUBLIC : 197 515 € (correspondant au règlement du solde des travaux de modernisation du parc d'éclairage public du village, achevés en décembre 2024, ainsi qu'au renouvellement de l'éclairage extérieur de mise en valeur de l'église)
- Opération n°226 : ECOLES : 1 669 985 € (correspondant essentiellement aux travaux d'extension des écoles et de création de nouveaux espaces dédiés à la restauration scolaire, ainsi qu'aux crédits réservés pour la tranche n°2 correspondant à l'école maternelle).
- Opération n°245 : VOIRIE : 118 606 € (correspondant aux travaux – et projets de travaux - de réaménagement et de réfection de voirie)

## Dépenses d'investissement 2025



# BUDGET ANNEXE 2025 DE LA CRECHE MUNICIPALE

Le budget annexe de la Crèche ne comprend que la section de fonctionnement (l'investissement étant inclus dans l'Opération n°250 du budget principal).

## → SECTION DE FONCTIONNEMENT

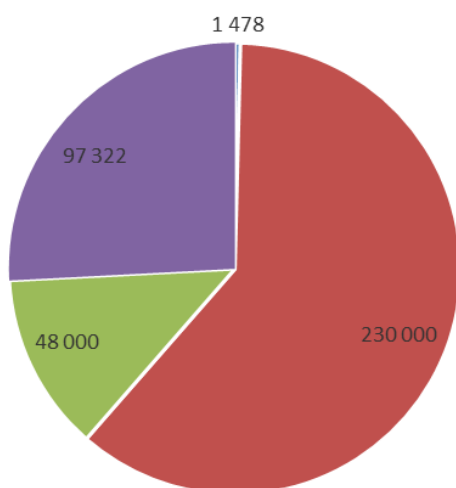
La section de fonctionnement s'équilibre à **376 800 €**.

### RECETTES

Le montant des recettes de fonctionnement se répartit comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES (avec résultat N-1)

Chapitre	
013 – atténuation de charges	1 478,24
70 – produits des services	230 000,00
74 – dotations et participations	48 000,00
002 – résultat antérieur	97 321,76
<b>TOTAL</b>	<b>376 800,00</b>



Les **variations** (entre les budgets 2024 et 2025) **les plus significatives** sont les suivantes :

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) sont en baisse : **1 478 €**

Les **produits des services** (chapitre 70) sont en légère hausse : **230 000 €**

La **subvention de la commune** (chapitre 74) baisse : **48 000 €**

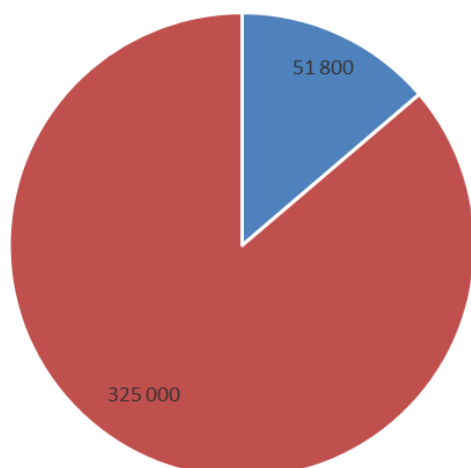
L'**excédent de clôture** (**+97 322 €**) au 31/12/2024 est repris au budget 2025

### DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement se répartit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES

Chapitre	
011 – charges à caractère général	51 800,00
012 – charges de personnel	325 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>376 800,00</b>



Les **variations** (entre les budgets 2024 et 2025) **les plus significatives** sont les suivantes :

Les **charges générales** (chapitre 011) sont en hausse : **51 800 €**

Les **charges de personnel** sont en baisse : **325 000 €**